

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES SAGES**  
du Mercredi 19 juin 2019

A 10h, le Maire ouvre la première séance plénière de 2019 du Conseil des Sages en procédant à l'appel des membres et en constatant le quorum.

Madame Claudine BERNARD, Monsieur Jean Pol CHARLIER, Monsieur Thierry LEGRAND sont excusés.

Il demande aux membres du Conseil des Sages s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la précédente plénière. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose un ordre du jour composé de trois points :

1. Présentation de la Direction des Services Ressources ;
2. Compte rendu des deux visites de Commercy et réflexion sur le travail à mener concernant Commercy et son histoire ;
3. Questions diverses

### **1. Présentation de la Direction des Services Ressources**

Le Maire laisse la parole à Madame Aurélie BON, directrice des Services Ressources qui présente l'organigramme de sa direction (Cf. Document joint). Elle poursuit en exposant le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** dans le cadre de la révision du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** (Cf. Document joint).

Durant cet exposé, le Maire apporte les précisions et informations suivantes :

- ce projet prend du temps ;
- il sera nécessaire de classer les 5 orientations en matière d'urbanisation et d'aménagement du territoire ;
- 5 bâtiments sont ciblés par l'ORI ;
- 1 fois par mois, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) tient une permanence en Mairie ;
- la maison située 2 rue Porte au Rupt est vendue. Sa rénovation a été travaillée avec l'ABF ;
- 2 compromis de vente ont été signés à la ZAC des Capucins ;
- 2 parcelles situées route d'Euville (au niveau de l'ancien club d'aviron) ont été vendues ;
- le projet des Roises avance. Une ouverture sur l'arrière est prévue pour les piétons ;
- le Grand Est travaille sur le projet de la fibre sur Commercy pour 2022, 2023 ;
- un point d'accueil d'accès aux droits est ouvert en sous préfecture. A compter du 1er septembre prochain, le conciliateur y tiendra une permanence.

Monsieur Gérard VIGOUR intervient : « la sous préfecture est une verrue ».

Le Maire répond qu'elle a le mérite d'être là et que le Sous Préfet souhaite la faire vivre.

Monsieur Gérard VIVIEN estime que le point accueil est une très bonne initiative.

Madame Jacqueline JANNOT demande quelles personnes participent à l'élaboration du PLU.

Le Maire énumère les membres et structures suivants :

- les services de la Mairie ;
- la commission urbanisme ;
- le cabinet en charge du dossier ;
- la DDT ;
- le Maire.

Il précise que l'État estime, en se basant sur la baisse de la population et sur l'absence de projet, que la commune n'a pas besoin d'extension.

Madame JANNOT demande s'il y a des projets pour les 5 hectares des Remises.

Le Maire rectifie. Il s'agit d'un terrain de 3,5 ha qui devra sûrement être racheté par la Ville.

Madame JANNOT souhaite savoir si un recours est possible.

Le Maire répond négativement.

Monsieur Roger LEMOINE demande le devenir des espaces libérés par les exploitants agricoles notamment à Breuil.

Pour le Maire les propriétaires peuvent céder leurs biens.

Monsieur LEMOINE remarque que les agriculteurs sont sortis de Commercy.

Le Maire conclut ce premier point en rappelant aux Sages qu'une présentation publique du PADD aura lieu le soir même à 19h. Ce dossier est à la disposition du public à l'accueil de la Mairie avec un cahier de recueil des observations.

## **2. Compte rendu des deux visites de Commercy et réflexion sur le travail à mener concernant Commercy et son histoire**

La directrice du CCAS explique que les Sages ont participé à deux visites guidées des quartiers historiques de Commercy commentées par Pierre BRIOT les 07 et 14 juin derniers. Ces deux moments ont été riches en informations et en découvertes.

Monsieur François GUERARD regrette que les connaissances historiques de Pierre BRIOT ne soient pas consignées dans un livre.

Monsieur MONTEL partage cet avis et déplore l'absence de livre sur Commercy.

Le Maire présente cinq ouvrages retraçant l'histoire de notre cité. Il parle notamment de celui écrit par Madame ROYER qui couvre la période de l'occupation. Il propose que les Sages visitent les archives municipales et découvrent la collection Barrois et la collection d'armes du musée. Il rappelle que l'association AMAFOT a exposé beaucoup de photos anciennes de Commercy en 2018 .

Monsieur VIVIEN aimerait notamment retrouver des photos d'anciens commerces. Il suggère de contacter Monsieur HARMAND qui dispose d'une collection conséquente de photos anciennes.

Monsieur MONTEL propose de l'inviter à la rentrée de septembre lors d'une commission.

Le Maire a déjà compulsé des livres réalisés par Monsieur HARMAND à partir des photos collectées.

A l'unanimité les Sages décident de se retrouver la deuxième quinzaine de septembre pour travailler sur l'histoire de notre ville depuis 1945.

Le Maire informe les Sages que le samedi 31 août et le dimanche 1er septembre prochains, Commercy fêtera les 75 ans de sa libération. Différentes manifestations sont programmées et des photos seront mises aux grilles du château.

Le Maire signale que la promenade Stanislas est modernisée car numérisée.

### **3. Questions diverses**

Monsieur VIVIEN souhaite évoquer la dangerosité du stationnement récurrent d'une voiture sur le trottoir à l'angle de la rue Poincaré et de la rue Henri Garnier. Il montre des photos.

Monsieur Michel BATAIL demande si les caméras ont permis de résoudre des incivilités.

Le Maire répond que les élus sont satisfaits et détaille les situations rencontrées :

- une femme a tagué du mobilier urbain avec une peinture jaune. Elle a été identifiée grâce aux caméras. Elle est passée au tribunal et a reçu une amende ;
- de nombreux tags ont été réalisés à l'arrière du château. La caméra a filmé 3 jeunes d'une dizaine d'années difficilement identifiables. La Ville a porté plainte. La gendarmerie en visionnant le film les a reconnus. Leurs parents ont été convoqués ;
- une personne a saccagé un arbre fraîchement planté pour faire un bâton à son chien. Il a été identifié, convoqué et condamné à fournir un nouvel arbre ;
- le rideau du magasin Krys a été vandalisé. La gendarmerie, grâce aux caméras, a réussi à appréhender l'auteur des faits ;
- un commerçant a retrouvé la portière de sa voiture enfoncée. Les caméras ont permis de constater qu'il s'agissait d'un enfant à vélo qui a été identifié ;
- les gendarmes ont demandé les films concernant l'incendie criminel de la Vaine Vaux. L'affaire est en cours.

A l'unanimité, les Sages reconnaissent l'utilité et l'efficacité de ce dispositif.

Le Maire invite ensuite les membres du Conseil des Sages à participer à ses matinées. Il explique que le premier mercredi de chaque mois, il présente à deux Commerciens qui le désirent, son rôle et son action le temps d'une matinée en parcourant les différents services de la collectivité.

Monsieur MONTEL répond favorablement à cette invitation.

La directrice du CCAS renouvelle son appel au bénévolat pour la distribution alimentaire. Aucun volontaire ne s'est déclaré.

Le Maire invite les Sages le samedi 06 juillet à Stan fête sa madeleine et les encourage à venir costumés.

Monsieur Patrick HAMM déplore que le béton lavé devant le Conservatoire de musique soit déjà taché. Il s'agit de traces d'huile et de pneus faites durant le marché.

Le Maire fait venir la police municipale qui a également réalisé le même constat. Le policier explique qu'il s'agit de la rôtisserie qui vient depuis des années au même endroit.

Le Maire demande si on peut fermer cet espace ou y mettre un autre camelot.

Le policier répond que ce sera difficile car il n'y a pas de place disponible avec une borne électrique à proximité (équipement indispensable pour le fonctionnement de ce commerce). Il propose de demander au commerçant de protéger le sol.

Monsieur HAMM suggère également de l'inciter à avoir un véhicule propre.

Le policier explique que les  $\frac{3}{4}$  des commerçants présents sur cet espace sont des habitués. C'est un lieu assez attractif car il permet d'aller d'un bout à l'autre du marché.

Le Maire assure les Sages de sa vigilance et si aucune amélioration n'est constatée, il demandera que des mesures seront prises.

Il profite de la présence de la police municipale pour montrer les photos de Monsieur VIVIEN concernant le stationnement dangereux rue Poincaré. Les agents connaissent cette situation qui a déjà occasionné un accident. Ils iront sur place.

Monsieur VIGOUR remercie le Maire pour les travaux de rétrécissement de la rue Porte au Rupt.

Aucun autre point n'étant proposé par l'assemblée, le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé. Il informe les Sages que les deux prochaines plénières sont programmées le mercredi 25 septembre 2019 et le mercredi 18 décembre 2019 à 10h, salle du conseil en Mairie. Il prononce ensuite la clôture du Conseil des Sages à 12h00.